



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

31 JUL. 2013

2829

Luxembourg, le 31 juillet 2013

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser une question parlementaire urgente à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:

« Selon des informations diffusées par la presse, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) se verrait dans l'impossibilité d'accueillir tous les élèves désireux de s'inscrire dans cet établissement scolaire.

En effet, la direction du LTPES, viendrait, selon les médias, d'annoncer aux élèves qui au cours de l'année scolaire passée étaient inscrits sur une 11^e PS et qui ont eu un ajournement, qu'ils ne pourront pas continuer leurs études au LTPES.

Sachant que les établissements scolaires sont d'ores et déjà en train de finaliser leur organisation pour la prochaine année scolaire et que, par conséquent, une réorientation des élèves concernés s'avérera assez difficile, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:

Madame la Ministre est-elle au courant des problèmes susmentionnés?

Quelle est la base légale de la décision de la direction du LTPES de refuser l'admission des élèves ajournés?

Comment Madame la Ministre entend-elle, à court terme, remédier à cette situation?

Comment Madame la Ministre entend-elle éviter de tels problèmes à l'avenir? »

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Eugène BERGER
Député

Xavier BETTEL
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 31 juillet 2013

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire urgente N° 2829 de Messieurs les Députés Eugène
Berger et Xavier Bettel**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire urgente
posée par les honorables députés Berger et Bettel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire urgente N° 2829 des Députés Berger et Bettel

En réponse à la question parlementaire urgente posée par les honorables députés Eugène Berger et Xavier Bettel, j'ai l'honneur de vous communiquer la réponse

Le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) connaît un afflux extraordinaire et une progression constante du nombre d'élèves comme le témoignent les chiffres sur l'admission en classe de 12^e section des éducateurs :

Admission en 12ED :

Année	Nombre d'élèves
2010/2011	312
2011/2012	319
2012/2013	334

En juillet 2013, les demandes d'admission ont grimpé de façon spectaculaire et dépassent dorénavant la capacité d'accueil du LTPES.

368 élèves ont pu être admis directement.

Pour une quarantaine d'élèves ajournés en classe de 11^e PS, une solution devra être envisagée de concert avec la direction du LTPES, en septembre.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle